

Déclaration liminaire de la FAPEE

CNB 1 – 2 et 3 juillet 2025

Madame la Directrice Générale,
Madame la Sous-Directrice de l'aide à la scolarité,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Fapee, nous saluons le travail des équipes de l'Agence pour préparer cette séance, en particulier dans le contexte compliqué de la mise en œuvre du logiciel Scolaide.

La Fapee, à travers ses membres, porte la voix des familles du monde entier, quel que soit le statut d'établissements. A ce titre, elle s'inquiète du maintien de l'esprit de la réforme des bourses et de l'équité d'accès des familles françaises à un enseignement français présent mais de plus en plus inaccessible.

Tout d'abord, rappelons que l'État français a le devoir de garantir une information claire et complète des citoyens sur leurs droits. Ainsi, lorsque des instructions évoluent, il incombe à l'État, par l'intermédiaire de ses représentants, de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour en assurer la bonne diffusion auprès de l'ensemble des personnes concernées — en l'occurrence, les membres des Conseils consulaires et les familles françaises dont les enfants sont scolarisés dans un établissement homologué. Nous pensons évidemment à l'exemple cruel de l'application de l'exigibilité d'un handicap reconnu à plus de 50% pour la bourse AESH, dont les familles, comme de nombreux membres de conseils consulaires ont découvert cette année l'existence. Découverte effectuée à travers une application stricte, sans qu'aucune information n'ait été communiquée, à la CNB de juin 2024 ou par d'autres voies.

Compte tenu des décalages dans le calendrier, les familles sont informées d'un changement dans la mise en œuvre de leurs droits postérieurement à leur dépôt de dossier, et mises ainsi en situation de précarité morale, sociale et financière.

Rappelons ici que le code de l'éducation garantit l'accès des élèves en situation de handicap à l'éducation en milieu ordinaire et prévoit l'accompagnement par une AESH si nécessaire.

Cela nous amène directement à la prévisibilité et à la stabilité des critères. Citons là aussi l'exemple inique de familles qui se voient appliquer un IPPA en baisse, régulièrement contraire à la hausse des prix observés sur le terrain. Ces familles se trouvent exclues du jour au lendemain du 100% de prise en charge, sans avoir eu d'augmentation de revenus, puis subissent comme une double peine l'application de la CPS et de ses augmentations.

Nous ne pouvons, non plus, ne pas citer l'exemple du Conseil consulaire du Portugal, qui prend la décision en séance, pour respecter la diminution de son enveloppe, de baisser le plafond mobilier de 100 000 K€ à 50 000 K€, excluant ainsi des familles, du jour au lendemain, du dispositif.

Le manque de visibilité et l'instabilité des critères conduit les familles à s'autoexclure : alors que le nombre d'élèves des Lycées français à l'étranger augmente, alors que le nombre de statuts d'expatriés baisse singulièrement, le nombre de dossiers ne fait que diminuer, autrement dit les familles renoncent.

La Fapee a demandé pendant des années à l'AEFE l'organisation d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des parties prenantes. L'Assemblée des Français de l'étranger a pris le relais en organisant, à la demande du ministre délégué, les Assises de la protection sociale à des Français de l'étranger.

En attendant de savoir comment l'Etat prendra ses responsabilités au regard de leurs conclusions, la Fapee souhaite réitérer avec insistance quelques-unes de ses demandes :

- Une marge de manœuvre laissée au conseil consulaire pour adapter les barèmes à la réalité du terrain.
- La réelle mise en adéquation entre des critères métropolitains et ceux des Français de l'étranger.
- Un séminaire annuel en visioconférence réunissant l'ensemble des parties prenantes des conseils consulaires pour les informer des éventuels changements impactant les enveloppes des bourses, des critères retenus et des instructions données en application du principe d'obligation de l'Etat d'informer les citoyens de leurs droits.

La Fapee tient à dénoncer également l'anomalie qui consiste à ce que les familles ayant un enfant handicapé à plus de 50% fassent l'avance de trésorerie pour l'Etat.

La Fapee conteste fermement le fait que la CNB soit cantonnée au simple rôle de chambre d'enregistrement, et appelle à ce qu'elle puisse exercer son rôle de propositions et d'avis.

Ainsi, nous vous demandons solennellement la transparence sur le calcul de l'IPPA, la révision de certains critères comme celui de la nue-propriété incluse dans le patrimoine immobilier, quand elle ne l'est pas par l'administration fiscale, et une réflexion sur l'adaptabilité des critères au regard de l'évolution de la structure des familles.

Enfin, la Fapee est extrêmement préoccupée par la hausse brutale des frais d'écolages, prévue par l'ordre du jour du CA de l'Agence qui a été reporté, et souhaite d'ores et déjà demander une croissance de l'enveloppe globale des bourses pour les 3-4 ans à venir.

La Fapee a toujours souhaité un dialogue constructif au sein et hors des instances, pour le bien des familles. Nous restons très inquiets de la précarité financière du système des bourses scolaires, des bourses AESH, tout comme de la trésorerie de l'Agence, et dans l'attente, ce jour, de retours positifs sur le déblocage de situations critiques.

Merci pour votre écoute.